

EXAMINER L'INTÉGRATION DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE DANS LES INTERVENTIONS MONÉTAIRES

Tenzin Manell, Commission des femmes pour les réfugiés

Novembre 2018

Publié dans le Corpus de papiers sur les transferts monétaires et le genre, compilé par le Cash Learning Partnership.



RÉSUMÉ

Pour chaque opération d'intervention humanitaire, des efforts de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre doivent être perçus comme relevant d'une priorité pour tous les acteurs, et ce, dès le début. En assurant l'intégration transversale de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les interventions monétaires à tous les stades du cycle du programme et en ayant recours à des transferts monétaires dans le cadre des services de prise en charge des cas de violences basées sur le genre, l'assistance monétaire peut être optimisée comme outil pour renforcer la protection des populations touchées par les crises et les conflits, et pour atténuer leurs risques d'être victimes de violences récurrentes, faciliter leur relèvement et renforcer leur résilience.

Entre 2016 et 2018, la Commission des femmes pour les réfugiés (WRC) a entrepris un projet de recherche d'action de 17 mois afin de déterminer la manière dont les programmes de transferts monétaires et ceux de lutte contre les violences basées sur le genre sont actuellement intégrés dans des situations de crise humanitaire afin d'élaborer et de mettre à l'épreuve des conseils et outils pratiques et adaptables, et de renforcer les capacités des acteurs dans les domaines des transferts monétaires et de la lutte contre les violences basées sur le genre. Cet article rend compte des principaux constats de l'état des lieux dressé par la WRC, comme suit :

1. Malgré les progrès réalisés en matière de transferts monétaires et de protection, l'intégration de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes n'en est qu'à ses débuts et constitue une nouvelle frontière à franchir.

2. Les acteurs des transferts monétaires, de la problématique du genre et de la lutte contre les violences basées sur le genre sont cloisonnés au sein d'organisations et entre des communautés de pratique, ce qui les empêche de se faire une idée claire des rôles et des responsabilités, d'élaborer des approches fructueuses et de déployer des efforts de coordination efficaces.
3. Alors que certains acteurs de lutte contre les violences basées sur le genre voient les transferts monétaires comme un risque en soi, et certains acteurs de l'assistance monétaire jugent que le secteur de la protection est intimidant, les appréhensions qui règnent à l'idée d'intégrer transferts monétaires et interventions de lutte contre les violences basées sur le genre dans les mêmes programmes empêchent les différents acteurs de travailler ensemble à développer les compétences requises et à regrouper les données empiriques pour progresser.
4. Il existe bel et bien des guides de bonnes pratiques et des programmes émergents qu'il est possible de mettre à l'échelle et d'institutionnaliser.
5. Les déficits en ressources, notamment en personnel et en financement par les bailleurs de fonds, représentent des difficultés pour développer les connaissances en la matière et rassembler des données empiriques.
6. La persistance de mauvaises pratiques nuit au potentiel des transferts monétaires : citons ainsi l'absence d'analyse sexospécifique et de la protection, la perpétuation de programmes qui imposent un modèle unique, les occasions manquées d'associer les transferts monétaires à des services complémentaires pour tendre vers des résultats de protection et de transformation des rapports entre les genres, ainsi que l'absence de création et d'utilisation de systèmes d'orientation pour la prise en charge des cas de violences basées sur le genre.
7. Les praticiens des transferts monétaires et de la lutte contre les violences basées sur le genre ont besoin de ressources sur le terrain pour assurer le renforcement des capacités du personnel, les évaluations et le suivi.

1. INTRODUCTION

Pour chaque opération d'intervention humanitaire, des efforts de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre doivent être perçus comme relevant d'une priorité pour tous les acteurs, et ce dès le début.¹ Les indications disponibles sur le lien entre assistance monétaire et problématique du genre, ainsi que sur celui entre transferts monétaires et violences basées sur le genre, sont encore très maigres et présentent un tableau mitigé.² Or, il est indispensable que les praticiens des transferts monétaires et ceux de la prévention et de la lutte contre les violences basées sur le genre travaillent ensemble pour qu'ils développent les données empiriques et optimisent les interventions monétaires dans le but de renforcer la protection contre les violences basées sur le genre. Les transferts monétaires, en tant que modalité, ne sont pas foncièrement risqués mais il est bien possible que les programmeurs causent des conséquences fortuites pour les bénéficiaires de transferts monétaires, leur ménage et leur communauté s'ils ignorent la dynamique du genre, les inégalités d'accès aux ressources et leur contrôle, ainsi que les risques potentiels de violences basées sur le genre et les avantages de protection associés à l'introduction de transferts monétaires, et s'ils manquent d'avoir en place des mécanismes d'atténuation des risques.³ Lorsque le risque de violences basées sur le genre dans les interventions monétaires

¹ Global Protection Cluster et Comité permanent interorganisations sur la violence basée sur le genre (2015) « Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire : Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement. » Disponible à : https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf

² Simon, C. (2018) « Setting the Stage: What we know (and don't know) about the effects of cash-based interventions on gender outcomes in humanitarian settings. » Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/resources/Other/genderandctpun-women.pdf> ; Overseas Development Institute (2017) « The impact of cash transfers on women and girls. » Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/11374-odi.pdf>; Berg, M. et Seferis, L. (2015) « Protection Outcomes in Cash Based Interventions: A Literature Review. » Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/erc-cash-and-protection-literature-review-web.pdf>

³ Commission des femmes pour les réfugiés, Comité international de secours et Mercy Corps (2018) « Overview of Toolkit for Optimizing Cash-based Interventions for Protection from Gender-based Violence: Mainstreaming GBV Considerations in CBIs and Utilizing Cash in GBV Response. » Disponible à : wrc.ms/cashandgbv

n'est pas tenu en compte, il est bien possible que les bénéficiaires soient confrontés à des risques associés. La nature de ces risques dépend du contexte, de l'âge, du genre et de la diversité.⁴

Or, en intégrant de manière transversale la lutte contre les violences basées sur le genre dans les interventions monétaires à tous les stades du cycle du programme, et en ayant recours à l'assistance monétaire dans le cadre des services de prise en charge des cas de violences basées sur le genre, l'assistance monétaire peut être optimisée comme outil pour renforcer la protection des populations touchées par les crises et les conflits, pour atténuer les risques de violences récurrentes, promouvoir le relèvement et renforcer la résilience.⁵

Comment faire pour intégrer, de manière transversale, la problématique des violences basées sur le genre dans les interventions monétaires ? Pour que l'assistance monétaire parte sur de bonnes bases, il est indispensable que les acteurs des transferts monétaires prennent des mesures pour intégrer, dès le début et de manière transversale, la lutte contre les violences basées sur le genre dans les interventions monétaires. C'est ce qui permettra de prévenir et d'atténuer tous les risques associés aux violences basées sur le genre. Parmi ces mesures, citons :

- réaliser des évaluations participatives exhaustives des risques de protection associés (par ex. violence exercée par un partenaire intime) et des avantages (par ex. scolarisation pour les adolescentes), ventilées par sous-populations,
- adapter la conception du programme (par ex. par l'ajustement des mécanismes de distribution employés, du montant, de la durée et de la fréquence des transferts monétaires, des mécanismes de distribution déployés et des activités et services complémentaires combinés à l'assistance monétaire) pour différentes sous-populations (par ex. femmes atteintes de handicap et LGBTI) pour réduire la vraisemblance et l'impact des risques associés,
- réaliser un suivi robuste de la protection qui fasse partie intégrante des actions de suivi de post-distribution,
- adapter la conception et la mise en œuvre du programme, s'il y a lieu, au cas où le suivi déclenche des signaux d'alarme.

Par l'intégration transversale de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les interventions monétaires à tous les stades du cycle du programme et par une étroite collaboration avec les acteurs des violences basées sur le genre, il est possible d'une part d'atténuer les risques associés aux transferts monétaires pour les bénéficiaires et d'autre part d'optimiser les avantages de l'assistance monétaire en matière de protection.⁶

De quelle manière l'assistance monétaire peut-elle être utilisée dans la lutte contre les violences basées sur le genre ? L'assistance monétaire peut être un élément essentiel des services de prise en charge des cas de violences basées sur le genre axés sur les survivants dans les situations de crise humanitaire. Dans les contextes où les services essentiels de lutte contre les violences basées sur le genre (par ex. les services de santé et juridiques) ont des coûts associés et ne sont pas disponibles gratuitement, les transferts monétaires peuvent venir à l'appui des survivants de violences basées sur le genre pour avoir accès à des services et à des moyens de relèvement pertinents. L'assistance monétaire peut sauver des vies : elle peut aider des survivants de violences basées sur le genre à se procurer les fonds nécessaires pour échapper à une relation abusive (par ex. loyer, abri provisoire, transports, alimentation et vêtements). L'assistance monétaire peut aussi aider à répondre à des besoins urgents et par conséquent à réduire l'exposition aux risques des violences basées sur le genre (par ex. pour atténuer une menace imminente de mariage

⁴ HCR, Commission des femmes pour les réfugiés, Oxfam, Save the Children, Conseil danois pour les réfugiés, Global Protection Cluster et le Programme alimentaire mondial (2015) « Guide pour la protection lors d'interventions monétaires ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1280>

⁵ Commission des femmes pour les réfugiés, Comité international de secours et Mercy Corps (2018) « Overview of Toolkit for Optimizing Cash-based Interventions for Protection from Gender-based Violence: Mainstreaming GBV Considerations in CBIs and Utilizing Cash in GBV Response. » Disponible à : wrc.ms/cashandgbv

⁶ *Ibid.*

précoce pour une adolescente dont la famille a du mal à subvenir à ses besoins essentiels et qui est susceptible de se livrer à des stratégies d'adaptation négatives). Pour veiller à ce que les systèmes d'orientation vers l'assistance monétaire conviennent pour répondre aux besoins de protection des survivants et à ce que l'introduction de l'assistance monétaire minimise le risque de toute autre exposition à des préjudices, l'assistance monétaire doit être adaptée (par ex. par l'ajustement des mécanismes de distribution employés, du montant, de la durée et de la fréquence des transferts monétaires) et doit faire l'objet d'un suivi minutieux en adoptant un processus de prise en charge des cas de violences basées sur le genre.⁷

La coordination entre les acteurs de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre à tous les niveaux est indispensable pour rassembler les bonnes capacités et pour élaborer des systèmes et des procédures qui répondent réellement aux besoins spécifiques de diverses populations, y compris les plus marginalisées (par ex. les femmes et les adolescentes, les LGBTI et les personnes handicapées).⁸

Entre 2016 et 2018, la Commission des femmes pour les réfugiés (WRC) a entrepris un projet visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires en matière d'intégration transversale de la protection dans les interventions monétaires et d'utiliser celles-ci comme moyen de parvenir à des résultats de protection, et plus spécifiquement de protection contre les violences basées sur le genre. Le projet a été financé par le Bureau du Département d'État américain pour les réfugiées et l'immigration. La WRC a évalué la manière dont laquelle les programmes d'assistance monétaire et ceux de lutte contre les violences basées sur le genre sont actuellement intégrés dans les situations de crise humanitaire, elle a établi des partenariats clés pour élaborer et diriger des orientations et des outils pratiques et adaptables, et elle a apporté de l'assistance technique à des acteurs de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre afin de renforcer les pratiques à distance et sur le terrain dans de multiples situations de crise humanitaire.⁹

Dans les sections suivantes, le document présente les principaux constats de la WRC d'après l'évaluation de l'actuelle pratique d'intégration d'assistance monétaire et de lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes, et il expose les appels à l'action lancés aux acteurs de l'assistance monétaire, à ceux de la lutte contre les violences basées sur le genre et aux bailleurs de fonds dans les situations de crise humanitaire pour faire progresser cette pratique.¹⁰

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ La Commission des femmes pour les réfugiés et ses partenaires, le Comité international de secours (IRC) et Mercy Corps, ont élaboré la « boîte à outils d'optimisation des interventions monétaires pour la protection de la violence basée sur le genre ». Cette boîte à outils vient à l'appui des praticiens de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre d'une part pour intégrer de manière transversale la lutte contre la violence basée sur le genre dans les interventions monétaires, et d'autre part pour avoir recours à l'assistance monétaire, s'il y a lieu, dans la prise en charge des cas de violence basée sur le genre. Elle aide les praticiens à recueillir les informations nécessaires de protection situationnelle sur les risques pour les populations concernées en fonction de l'âge, du genre et de la diversité, à cerner des mécanismes à base communautaire ou d'autoprotection, à éclairer des interventions monétaires protectrices sur mesure et à préparer un système de suivi reposant sur les risques de protection relevés. La boîte à outils se compose de deux sections. La Section I comporte un outil de discussion de groupes témoins/d'interview et de conseils s'y rapportant pour évaluer et atténuer les risques potentiels, ainsi qu'un outil de suivi de post-distribution et des conseils pour surveiller les risques. La Section II comporte un protocole pour évaluer les besoins d'assistance monétaire des survivants de violence basée sur le genre, et y répondre, dans le cadre de services de prise en charge des cas de violence basée sur le genre, ainsi qu'un outil de suivi de post-distribution et des conseils pour surveiller les risques. Cette boîte à outils a été mise à l'épreuve dans trois situations d'urgence avec quatre partenaires de mise en œuvre et elle a été révisée en fonction des enseignements tirés : en Somalie, avec African Development Solutions (Adeso), en Jordanie avec Mercy Corps et l'IRC, et au Niger avec Save the Children. La WRC a présenté la boîte à outils lors du Symposium du CaLP sur le genre et l'assistance monétaire qui s'est déroulé à Nairobi, Kenya, le 21 février 2018 lors de la session sur le marché. La boîte à outils est disponible à wrc.ms/cashandgbv.

¹⁰ Les constats, les enseignements et les recommandations issus des trois projets pilotes sont présentés dans une série d'études de cas. Ces études de cas sont disponibles à wrc.ms/cashandgbv.

2. MÉTHODOLOGIE

La WRC a procédé à une revue documentaire pour évaluer l'actuelle pratique, relever les bonnes pratiques et examiner les lacunes graves en ce qui concerne l'intégration transversale de la lutte contre les violences basées sur le genre, ainsi que le possible recours à des interventions monétaires pour parvenir à des résultats positifs dans la lutte contre les violences basées sur le genre dans des situations de crise humanitaire.¹¹ D'autre part, la WRC a réalisé toute une série d'entretiens avec des informateurs clés pour éclairer sa boîte à outils destinée aux praticiens et ses efforts de plaidoyer. En ayant recours à un échantillonnage à choix intentionnel suivi d'un sondage en boule de neige, la WRC a interviewé des experts de l'assistance monétaire, du genre et de la lutte contre les violences basées sur le genre au sein d'organisations qui se livrent à des recherches ou à la mise en œuvre de programmes intégrant des transferts monétaires et/ou de lutte contre les violences basées sur le genre dans des situations de crise humanitaire. Les entretiens avec des informateurs clés se sont faits en face-à-face, au téléphone et par Skype, avec plus d'une quarantaine de personnes interrogées¹² issues de 20 organisations humanitaires¹³ entre novembre 2016 et janvier 2017. Les entretiens et l'analyse ont été réalisés par une équipe de trois cadres supérieurs de la WRC dotés d'expertise technique en matière d'assistance monétaire, de protection et de méthodes de recherche. Un guide d'interview a été utilisé et des notes prises au cours des entretiens ont été consignées dans une transcription condensée, pour être ensuite codées et analysées.



Une femme réfugiée qui fait ses courses. Photo : Peter Biro/ECHO.

¹¹ Cette revue s'appuyait sur de récentes revues documentaires de l'assistance monétaire et de la protection pour inclure des publications plus récentes et se concentrait spécifiquement sur les problématiques de l'assistance monétaire et de la violence basée sur le genre.

¹² Les informateurs comportaient des consultants indépendants, des chercheurs chefs de file, des conseillers techniques au niveau mondial et régional, ainsi que des coordinateurs et des responsables de programmes au sein des pays.

¹³ Liste des organisations concernées : African Development Solutions, Canadian Foodgrains Bank, CARE, Cash Learning Partnership (CaLP), le Conseil danois pour les réfugiés, la FAO, G-insight, la Croix-Rouge haïtienne, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR), l'IRC, Mercy Corps, le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), Overseas Development Institute (ODI), Oxfam, Save the Children, le FNUAP, le HCR, l'UNICEF, ONU Femmes et le Programme alimentaire mondial (PAM).

3. CONSTATS

Les principaux constats de l'état des lieux dressé par la WRC sont les suivants :

1. Malgré les progrès réalisés en matière de transferts monétaires et de protection, s'attaquer à l'intégration de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes constitue une nouvelle frontière à franchir. Plusieurs ressources existent en matière d'assistance monétaire et de protection : citons ainsi le « guide pour la protection lors d'interventions monétaires »,¹⁴ « l'outil d'analyse des risques et des avantages »¹⁵ et « la formation à la protection dans les interventions monétaires ».¹⁶ Des efforts d'institutionnalisation ont été déployés et, quoique encore précoce, on assiste à une dynamique d'intégration de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes.
2. Les acteurs de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre opèrent en vase clos au sein de leurs organisations et communautés de pratique respectives. Au sein des organisations, il est rare de trouver une étroite coopération entre les départements des acteurs de l'assistance monétaire et ceux de la lutte contre les violences basées sur le genre. Cette séparation s'explique par la structure et par la culture des organisations, toute exception étant attribuée à des qualités de leadership. Entre organisations et communautés de pratique, la collaboration est minimale. Les acteurs des deux secteurs reconnaissent qu'il manque aux instances de coordination une vision unifiée de l'intégration de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes. Cette compartimentation est néfaste à plusieurs égards : elle trouble les rôles et les responsabilités de chacun, elle entrave l'élaboration d'approches fructueuses et par conséquent elle nuit à l'optimisation des ressources humaines et financières.
3. Les craintes exprimées par les acteurs concernés quant à l'intégration de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes les empêchent de se doter des compétences nécessaires pour collaborer de manière effective et de réunir les données empiriques pour aller de l'avant. Malgré les preuves que l'assistance monétaire n'est pas risquée en soi, certains bailleurs de fonds et praticiens continuent de s'en méfier. Il semblerait qu'il existe davantage d'adhésion à l'idée d'intégrer de manière transversale la lutte contre les violences basées sur le genre dans les interventions monétaires, que d'avoir recours à l'assistance monétaire comme outil dans le cadre de la prise en charge des cas de violences basées sur le genre pour favoriser des résultats de protection. Ce constat est étayé par un manque de compréhension de la part de chaque secteur du domaine et de la méthodologie de l'autre. Il s'agit là d'une situation dans laquelle cause et effet sont inextricablement mêlés : dès lors que les acteurs de l'assistance monétaire et ceux de la lutte contre les violences basées sur le genre ne se mettent pas à envisager les problèmes ensemble, il leur est impossible de réunir les bases factuelles et les compétences nécessaires pour intégrer leurs programmes les uns aux autres. Les hésitations à réaliser des recherches sur les mesures et à mettre en œuvre des programmes pilotes de protection se justifient par une volonté de « ne pas nuire », alors qu'en fait il peut être préjudiciable de manquer de lutter contre les moteurs et les facteurs économiques des violences basées sur le genre au moyen de transferts monétaires lorsque le besoin s'en fait sentir.

¹⁴ Voir la note de fin de page 4.

¹⁵ HCR, Commission des femmes pour les réfugiés, Oxfam, Save the Children, Conseil danois pour les réfugiés, Global Protection Cluster et le Programme alimentaire mondial (2015) « Outil d'analyse des risques et des avantages ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1299>.

¹⁶ Commission des femmes pour les réfugiés et HCR (2015) « Formation à la protection dans les interventions monétaires ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1281>.

4. Des guides de bonnes pratiques et des programmes émergents existent bel et bien. Les orientations existantes devraient être institutionnalisées. Plusieurs organisations montrent la voie en intégrant de manière transversale dans leurs programmes la lutte contre les violences basées sur le genre et les interventions monétaires¹⁷ et/ou en ayant recours à l'assistance monétaire dans le cadre de programmes de lutte contre les violences basées sur le genre dans des situations de crise humanitaire ;¹⁸ ces approches fructueuses méritent d'être mises à l'échelle.
5. Les déficits en ressources, notamment en personnel et en financement par les bailleurs de fonds, représentent des difficultés à surmonter pour développer les connaissances en la matière et rassembler des données empiriques. Devant la baisse des fonds consacrés aux interventions humanitaires alors que les niveaux de populations déplacées sont sans précédent, on peut s'attendre à ce qu'une priorité moindre soit accordée à des programmes de recherche, comme l'intégration de programmes d'assistance monétaire et de lutte contre les violences basées sur le genre. Or il est indispensable d'envisager des horizons de projet à plus long terme, de se doter des ressources en personnel suffisantes pour faire face à une charge de travail importante et de lancer des programmes d'assistance monétaire à plus long terme pour veiller à ce que les bénéficiaires, et parmi eux des survivants de violences basées sur le genre, puissent progressivement s'affranchir en toute sécurité de l'assistance monétaire.

« Devant la baisse des fonds consacrés aux interventions humanitaires alors que les niveaux de populations déplacées sont sans précédent, on peut s'attendre à ce qu'une priorité moindre soit accordée à des programmes de recherche, comme l'intégration de programmes d'assistance monétaire et de lutte contre les violences basées sur le genre. »

¹⁷ On compte parmi elles, mais pas seulement, Mercy Corps en Jordanie, Adeso en Somalie, Save the Children au Niger, en RDC, au Liban et en Serbie et NRC au Yémen. Pour prendre connaissance des études de cas publiées, voir : Commission des femmes pour les réfugiés et Adeso (2018) « Mainstreaming Gender-based Violence Considerations in Cash-based Interventions: A Case Study from Lower Juba, Somalia. » Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1561> ; Commission des femmes pour les réfugiés, IRC et Mercy Corps (2018) « Optimizing Benefits and Mitigating Risks of Integrating Cash-based Interventions and GBV Programming: Case Studies from Irbid and Mafraq, Jordan ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1560> ; et Commission des femmes pour les réfugiés et Save the Children (2018) « Mainstreaming Gender-based Violence Considerations in Cash-based Interventions: A Case Study from Zinder, Niger ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1554>.

¹⁸ On peut citer notamment mais pas exclusivement l'IRC en Jordanie, Mercy Corps en République centrafricaine et NRC au Yémen. Pour prendre connaissance des études de cas publiées, voir : Commission des femmes pour les réfugiés, IRC et Mercy Corps (2018) « Optimizing Benefits and Mitigating Risks of Integrating Cash-based Interventions and GBV Programming: Case Studies from Irbid and Mafraq, Jordan ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1560> ; et le Comité international de secours (2016) « Integrating Cash Transfers into Gender-based Violence Programs in Jordan: Benefits, Risks and Challenges ». Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/erc-irc-action-research-web.pdf>.

6. Des mauvaises pratiques persistantes nuisent au potentiel de l'assistance monétaire. Malgré les meilleures pratiques établies, il subsiste des carences dans la manière dont les acteurs de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre opèrent et mettent en œuvre leurs programmes, qu'on peut résumer ainsi :
- L'absence d'une analyse initiale et continue du genre et de la protection, ces analyses étant rarement intégrées.
 - Des programmes de transferts monétaires qui relèvent d'un modèle unique continuent d'être la norme, malgré les preuves que l'assistance monétaire doit être adaptée pour répondre à des besoins spécifiques et garantir une protection.
 - Les acteurs de l'assistance monétaire et de la lutte contre les violences basées sur le genre passent à côté d'occasions de combiner l'assistance monétaire à des activités et services complémentaires pour induire des résultats de protection et qui transforment les rapports entre les genres.
 - Souvent, le personnel chargé des transferts monétaires n'a pas reçu de formation aux fondamentaux du genre et, rarement, à ceux de la protection et, encore plus rarement, aux fondamentaux de la prévention et de la lutte contre les violences basées sur le genre, tels que l'approche centrée sur les survivants, qui est essentielle pour adapter l'assistance monétaire aux survivants de violences basées sur le genre.
 - Souvent, le personnel spécialisé dans la lutte contre les violences basées sur le genre n'a pas reçu de formation aux fondamentaux des programmes d'assistance monétaire et, par conséquent, ne sait pas quand, comment et pourquoi des transferts monétaires sont distribués dans différents contextes, ce qui entrave l'identification de points d'entrée pour des programmes intégrés.
 - Il est fréquent qu'il n'existe pas de systèmes d'orientation pour les violences basées sur le genre, et lorsqu'il en existe, les acteurs de l'assistance monétaire les sous-utilisent en raison de l'absence de coordination unidirectionnelle ou multi-directionnelle et de l'absence de renforcement des capacités du personnel.
7. Les praticiens des transferts monétaires et de la lutte contre les violences basées sur le genre ont besoin de ressources sur le terrain pour assurer le renforcement des capacités du personnel, les évaluations et le suivi. Il existe un besoin de ressources de terrain adaptables et modulaires pour recueillir les informations nécessaires sur les risques et les avantages en matière de protection associés à l'assistance monétaire. Alors qu'ils sont confrontés à des besoins urgents et à des ressources limitées, les praticiens sont à l'affût d'orientations et d'outils qu'il est possible d'adapter au contexte pour les aider à approfondir les activités d'évaluation et de suivi auxquelles ils se livrent déjà, plutôt que d'ajouter des étapes supplémentaires à l'ensemble du cycle du programme.¹⁹

« Alors qu'ils sont confrontés à des besoins urgents et à des ressources limitées, les praticiens sont à l'affût d'orientations et d'outils qu'il est possible d'adapter au contexte pour les aider à approfondir les activités d'évaluation et de suivi auxquelles ils se livrent déjà, plutôt que d'ajouter des étapes supplémentaires à l'ensemble du cycle du programme. »

¹⁹ La WRC et ses partenaires ont commencé à répondre à ces besoins. Voir la note de bas de page 3.

4. CONCLUSION ET APPELS À L'ACTION

Dès lors qu'ils travaillent ensemble, les organisations et les praticiens qui fournissent des services d'assistance monétaire et de lutte contre les violences basées sur le genre peuvent se concerter pour renforcer tant leur impact individuel que collectif. C'est en assurant l'intégration transversale de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les programmes d'assistance monétaire à chaque étape du cycle de programme, et en ayant recours à l'assistance monétaire dans le cadre d'une approche de prise en charge des cas de violences basées sur le genre, qu'il est possible d'optimiser l'assistance monétaire comme outil pour protéger les populations touchées par la crise et le conflit.

Acteurs de l'assistance monétaire

Pour atténuer les risques associés aux violences basées sur le genre, les acteurs de l'assistance monétaire doivent collaborer avec les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre pour effectuer l'évaluation et le suivi des risques de violences basées sur le genre au niveau individuel et à celui des ménages associés à l'introduction de l'assistance monétaire, et ils doivent atténuer ces risques en ajustant la conception du programme de protection. Les acteurs de l'assistance monétaire doivent incorporer dans leur suivi de post-distribution le suivi de la protection et adapter leurs programmes à toutes les étapes de la phase de la mise en œuvre pour que le suivi puisse lancer des signaux d'alarme afin de garantir sécurité et inclusion. Les acteurs de l'assistance monétaire doivent échanger et collaborer de manière positive avec les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre au niveau du terrain, pour assurer l'intégration transversale de la lutte contre les violences basées sur le genre dans les interventions monétaires à tous les stades du cycle de programme. Cela peut signifier ajuster le mécanisme de distribution, le montant et la fréquence des transferts monétaires, ainsi que les activités et les services complémentaires. Les acteurs de l'assistance monétaire doivent chercher et établir des partenariats avec des prestataires de services de prise en charge des cas de violences basées sur le genre pour intégrer l'assistance monétaire comme outil, s'il y a lieu, afin de mieux répondre aux besoins de lutte contre les violences basées sur le genre des bénéficiaires.²⁰

Acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre

Dans leur appui aux survivants de violences basées sur le genre, les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre peuvent identifier à quel moment il y a lieu d'utiliser l'assistance monétaire comme outil de prise en charge. Lorsque les services de base d'intervention de violences basées sur le genre (par ex. les services de santé ou juridiques) ne sont pas disponibles gratuitement, l'assistance monétaire peut devenir un aspect essentiel du relèvement des survivants concernés. Orienter les bénéficiaires vers des acteurs de l'assistance monétaire peut être tout aussi important que les orienter vers des prestataires de services de santé ou juridiques. Les acteurs de lutte contre les violences basées sur le genre doivent collaborer avec les acteurs de l'assistance monétaire pour créer des partenariats et des protocoles spécifiques au contexte, afin d'adapter le volet financier de la prise en charge pour prôner l'accès et garantir la sécurité. Les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre devraient diriger les efforts de suivi de l'assistance monétaire pour les survivants de violences basées sur le genre pour s'assurer que l'introduction de l'assistance monétaire favorise l'accès aux services concernés et ne nuit en rien. La prestation de services devrait être adaptée en fonction des besoins. Les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre devraient se concerter avec leurs collègues de l'assistance monétaire pour veiller à intégrer de manière transversale la lutte contre les violences basées sur le genre dans le cadre des interventions monétaires à tous les stades du cycle de programme.²¹

²⁰ HCR, Commission des femmes pour les réfugiés, Oxfam, Save the Children, Conseil danois pour les réfugiés, Global Protection Cluster et le Programme alimentaire mondial (2015) « Guide pour la protection lors d'interventions monétaires ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1280>.

²¹ *Ibid.*

Bailleurs de fonds

Pour repousser cette frontière, des ressources s'imposent. Du soutien est nécessaire pour renforcer les recherches sur l'intégration de l'assistance monétaire dans les programmes de lutte contre les violences basées sur le genre et en favoriser la mise à l'échelle. Des sources de financement dédiées contribueront à l'avancement des programmes de protection. Les bailleurs de fonds doivent réfléchir aux paramètres uniques nécessaires pour que des transferts monétaires soient utilisés avec succès dans les interventions de lutte contre les violences basées sur le genre. Parmi eux, citons : un horizon des projets à plus long terme pour garantir que les survivants de violences basées sur le genre ont accès à un soutien suffisant et peuvent progressivement s'affranchir en toute sécurité de services de prise en charge des cas de violences basées sur le genre ; les nouveaux coûts associés à cette pratique émergente, y compris les frais d'établissement, le personnel supplémentaire, les efforts de renforcement des capacités et d'institutionnalisation. Les bailleurs de fonds devraient demander aux prestataires d'assistance monétaire qui leur sollicitent des fonds de démontrer qu'ils ont analysé les risques de violences basées sur le genre et ont prévu des moyens de les atténuer dans le cadre de la conception de leur programme, ainsi que des plans de suivi pour la mise en œuvre. Les rapports sur les concours financiers devraient inclure des informations sur les risques de protection associés qui se présentent pendant la mise en œuvre, l'efficacité des mécanismes d'atténuation déployés et les mesures d'adaptation prises lors de la prestation dans une démarche de garantie de sécurité et d'inclusion.²²

En tant que programmeurs d'assistance monétaire et de lutte contre les violences basées sur le genre, nous devons nous poser les questions suivantes : Recueillons-nous des données sur les risques de protection et les avantages associés à l'assistance monétaire à tous les stades du cycle de programme ? Sommes-nous réactifs pour veiller à adapter nos programmes d'assistance monétaire pour favoriser accès, sécurité et inclusion ? Si la réponse est non, nous avons beaucoup de pain sur la planche. Si la réponse est parfois, nous devons nous inspirer des meilleurs exemples et les institutionnaliser dans l'ensemble de nos opérations. Des engagements, tels que ceux énoncés dans « Genre et transferts monétaires dans différents contextes humanitaires : Les priorités de l'action collective »,²³ doivent devenir notre mode de fonctionnement. Si la réponse est oui, alors félicitons-nous de montrer la voie, tout en évitant de garder pour nous les connaissances, compétences et pratiques en la matière. Cherchons plutôt à en faire profiter nos partenaires et nos collègues pour qu'eux aussi puissent renforcer leurs capacités à atténuer les risques de violences récurrentes pour les populations affectées, favoriser leur relèvement et renforcer leur résilience.

« Les bailleurs de fonds devraient demander aux prestataires d'assistance monétaire qui leur sollicitent des fonds de démontrer qu'ils ont analysé les risques de violences basées sur le genre et ont prévu des moyens de les atténuer dans le cadre de la conception de leur programme, ainsi que des plans de suivi pour la mise en œuvre. »

²² *Ibid.*

²³ Cash Learning Partnership (2018) « Genre et transferts monétaires dans différents contextes humanitaires : Les priorités de l'action collective. » Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/agenda-for-collective-action---gender---cba---final.pdf>.

BIBLIOGRAPHIE

Berg, M. et Seferis, L. (2015) « Protection Outcomes in Cash based Interventions: A Literature review ». Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/erc-cash-and-protection-literature-review-web.pdf>

Cash Learning Partnership (2018) « Gender and Cash Based Assistance in Humanitarian Contexts: An Agenda for Collective Action ». Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/agenda-for-collective-action---gender---cba---final.pdf>

Global Protection Cluster et Comité permanent interorganisations sur les violences basées sur le genre (violences basées sur le genre) 2015 « Directives pour l'intégration d'interventions ciblant les violences basées sur le genre dans l'action humanitaire : Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement. » Disponible à : https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf

Comité international de secours (2016) « Integrating Cash Transfers into Gender-based Violence Programs in Jordan: Benefit, Risks and Challenges ». Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/erc-irc-action-research-web.pdf>

Overseas Development Institute (2017) « The impact of cash transfers on women and girls. » Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/11374-odi.pdf>

Simon, C. (2018) « Setting the Stage: What we know (and don't know) about the effects of cash-based interventions on gender outcomes in humanitarian settings. » Disponible à : <http://www.cashlearning.org/downloads/resources/Other/genderandctpun-women.pdf>

HCR, Commission des femmes pour les réfugiés, Oxfam, Save the Children, Conseil danois pour les réfugiés, Global Protection Cluster et le Programme alimentaire mondial (2015) « Guide for Protection in Cash-based Interventions » (Guide pour la protection lors d'interventions monétaires). Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1280>

HCR, Commission des femmes pour les réfugiés, Oxfam, Save the Children, Conseil danois pour les réfugiés, Global Protection Cluster et le Programme alimentaire mondial (2015) « Risks and Benefits Analysis Tool » (Outil d'analyse des risques et des avantages). Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1299>

Commission des femmes pour les réfugiés et African Development Solutions (2018) « Mainstreaming Gender-based Violence Considerations in Cash-based Interventions: A Case Study from Lower Juba, Somalia. » Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1561>

Commission des femmes pour les réfugiés, Comité international de secours et Mercy Corps (2018) « Optimizing Benefits and Mitigating Risks of Integrating Cash-based Interventions and GBV Programming: Case Studies from Irbid and Mafrq, Jordan ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1560>

Commission des femmes pour les réfugiés, Comité international de secours et Mercy Corps (2018) « Overview of Toolkit for Optimizing Cash-based Interventions for Protection from Gender-based Violence: Mainstreaming GBV Considerations in CBIs and Utilizing Cash in GBV Response. » Disponible à : wrc.ms/cashandgbv

Commission des femmes pour les réfugiés, Comité international de secours et Mercy Corps (2018) « Toolkit for Optimizing Cash-based Interventions for Protection from Gender-based Violence ». Disponible à : wrc.ms/cashandgbv

Commission des femmes pour les réfugiés et Save the Children (2018) « Mainstreaming Gender-based Violence Considerations in Cash-based Interventions: A Case Study from Zinder, Niger ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1554>

Commission des femmes pour les réfugiés et HCR (2015) « Training on Protection in Cash-Based Interventions ». Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/issues/livelihoods/research-and-resources/document/download/1281>